

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AE166

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et Mme Pompili

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT**

Après la première phrase de l'alinéa 46, insérer la phrase suivante ainsi rédigée :

" Cette politique doit aussi contribuer aux objectifs de l'Education pour tous, en priorisant le soutien à l'éducation de base incluant les premiers niveaux du secondaire, l'importance du continuum éducatif de la petite enfance à la formation tout au long de la vie, le rôle primordial des équipes pédagogiques dans la dispense d'une éducation de qualité, notamment pour les populations marginalisées ou vulnérables."

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement interrogent le caractère limité de cet alinéa 46 sur les moyens mis en œuvre par la France pour contribuer à l'éducation et à la formation à l'échelle internationale : l'alinéa n'évoque initialement que les priorités données aux apprentissages et à l'acquisition de capacités pour l'intégration le marché du travail, la promotion du français et l'accueil d'étudiants étrangers en France. Cela est insuffisant dans le cadre d'une politique ambitieuse de développement et de solidarité internationale ambitieuse qui respecte le cadre des Objectifs de l'Education pour Tous de Dakar.

Aussi, l'objet de cet amendement est de mentionner ici d'autres missions prioritaires pour l'éducation et la formation, à savoir : le soutien à l'enseignement secondaire et professionnel, la priorité donnée à la formation des équipes pédagogiques, tout en insistant sur la promotion d'une éducation et d'une formation de qualité tout au long de la vie.